

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER
LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

SERVICE ADMISSIONS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022/2023



Rédacteur : KAMAL Rajae, chargée des admissions
BIGOT Brenda, assistante du service admissions



SOMMAIRE

Introduction	page 2
I. Communication 2022/2023	page 2
II. VAP	page 8
III. Sélection Niveau 3	page 8
IV. Sélection Niveau 4	page 10
V. Sélection Niveau 6	page 17
VI. Conclusion	page 33
VII. Perspectives	page 34

La campagne d'admission 2022/2023 a eu lieu dans un contexte serein d'un point de vue sanitaire mais anxiogène quant à la perspective du nombre de candidats s'inscrivant sur les formations.

En effet, malgré une communication importante de nos formations par différents canaux : forums, journée portes ouvertes, newsletter, intervention dans les lycées, réunions d'information...on constate par rapport à la campagne d'admission 2021/2022 une baisse du nombre de candidats sur les sélections aux formations de niveau 6 et 4 pour la formation de Technicien de l'intervention sociale et familiale (-8,69% pour le niveau 6 et - 50% pour la formation de niveau 4 citée).

I. COMMUNICATION 2022/2023

Dès le mois de septembre, l'IRTS CA était présent sur la foire de Châlons en Champagne. Malgré peu de demandes d'informations par les visiteurs durant cet événement, notre présence sur ce dernier reste important pour la visibilité de l'institut dans le paysage régional auprès des autres partenaires.

La journée Portes Ouvertes organisée le samedi 10 décembre 2022 de 9h30 à 17h00, n'a pas rencontré le franc succès des éditions précédentes dans le nombre de visiteurs (environ 600 personnes contre 1000 auparavant). Toutefois, elle a contribué à promouvoir nos formations auprès d'un large public. A l'issue de leur visite, certaines personnes ont répondu au questionnaire élaboré par le comité de pilotage de la journée portes ouvertes.

Ci-dessous les réponses au questionnaire :

Votre visite à l'IRTS Champagne Ardenne : 188 Réponses

1. Quelles informations êtes-vous venu chercher ? Plusieurs réponses sont possibles :

Les formations	154
Les métiers	87
Les débouchés après diplôme	44
Formation par la voie de l'apprentissage	51
Le modalités d'admission et d'inscription	89
Les coûts, le financement, les bourses	70
Autres: stages, logement, enseignements...	10

L'intérêt porté aux formations se positionne en premier dans le questionnaire. Par conséquent, il est important de continuer à communiquer sur ces dernières auprès d'un large public (lycéens, étudiants, demandeur d'emploi...) soit lors de forums, d'intervention dans les lycées, auprès de Pôle emploi mais également sur notre site.

2. Pour quelles formations avez-vous pris des renseignements ? Plusieurs réponses possibles :

Accompagnant Educatif et Social	23
Assistant familial	6
Assistant maternel	6
Assistant de Service Social	38
Autisme et TSA	7
CAFDES	0
CAFERUIS	4
Dispositif Jeunes	6
Dispositif OASIS	3
Educateur de Jeunes Enfants	62
Educateur Spécialisé	101
Educateur Technique Spécialisé	22
Maîtresse de maison	0
MJPM	5
Moniteur Educateur	53
Référent de parcours santé-social	1
Surveillant de nuit	1
TISF	13
Tuteur de proximité / Tuteur référent	1
VAE	8
Formation continue	2
Autre	3

On note que certaines formations sont peu mentionnées. Dès lors, il faudrait organiser des réunions d'information sur ces dernières.

3. Comment avez-vous eu connaissance de cette journée ? Plusieurs réponses possibles :

Site internet de l'IRTS CA	76
Presse écrite	6
Radio	0
Télévision	0
LinkedIn	1
Facebook	17
Twitter	1
Newsletter de l'IRTS CA	2

Salon, forum	44
Mission locale	4
Flyer, affiche	15
Ecole, lycée, fac	62
Proche/bouche à oreille	32
Panneaux publicitaire	12
Autre	19

D'après les réponses des visiteurs, le site de l'IRTS CA est notre premier canal de communication pour l'annonce de nos événements.

4. Quels sont les points positifs de cette journée ? Plusieurs réponses possibles

Le jour (un samedi)	142
La publicité en amont	21
L'accueil	159
L'organisation, la signalétique	101
La disponibilité des personnels	148
Les informations sur les formations	147
Les informations sur les conditions d'admissions	98
Les informations sur les financeents	72
Les informations sur les métiers	107

A priori la publicité en amont n'est pas satisfaisante. Dès lors, ce point est à travailler avec le comité de pilotage de la journée portes ouvertes.

5. Quels sont les points à améliorer de cette journée ? Plusieurs réponses possibles

Le jour (samedi)	7
La publicité en amont	38
L'accueil	2
L'organisation, la signalétique	14
La disponibilité des personnels	6
Les informations sur les formations	4

Les informations sur les conditions d'admissions	9
Les informations sur les financement	15
Les informations sur les métiers	4

6. Votre âge et département de résidence actuelle :

Moins de 20 ans	116
20-25 ans	26
26-30 ans	9
31-35 ans	8
36-40 ans	6
Plus de 40 ans	23

Votre

Aisne	10
Ardennes	42
Aube	15
Marne	113
Haute-Marne	6
Autre	2

Le public interrogé est assez jeune (lycéen ou étudiant en première année) et vient essentiellement de la Marne. Cela suppose que les personnes se déplacent moins hors département en raison peut-être des frais kilométriques ou ont pour objectif de trouver des formations proches de chez elles.

7. Votre situation actuelle ?

Lycéen	103
Etudiant	20
Salarié	30
Demandeur d'emploi	26
Reconversion professionnelle	15
Autre	10

Conclusion : Lors du prochain comité de pilotage de la journée portes ouvertes, la question de la publicité en amont doit être réfléchiée pour une communication plus importante auprès d'un large public.

SYNTHESE : FORUMS, RÉUNIONS D'INFORMATION, INTERVENTIONS

DATES	LIEUX	ÉVÉNEMENTS
06/09/22	Châlons en Champagne	Foire de Châlons
27/09/22	Rethel	Forum : mission locale
27/09/22	Vitry le François	Forum : mission locale
19/10/22	Fismes	1 ^{er} Forum des métiers
7/11/22	Lycée Europe	Intervention
7/11/22	Lycée Saint Michel	Intervention
8/11/22	Lycée Libergier Reims	Intervention
10/11/22	Charleville	Forum : mission locale
16/11/22	Lycée Saint Michel Reims	Intervention
18/11/22	IRTS CA	Réunion d'information : Pôle emploi
22/11/22	Lycée Libergier Reims	Intervention
24/11/22	IUT Châlons	Intervention
25/11/22	Parc des expo Reims	Forum avenir étudiant
26/11/22	Parc des expo Reims	Forum avenir étudiant
6/12/22	Lycée Verlaine : Rethel	Intervention
08/12/22	Laon Lycée la Providence	Forum
10/12/22	IRTS CA	Journée Portes Ouvertes
16/12/22	Lycée Bazin	Salon du Sup
13/01/22	Lycée Pierre Bayen	Forum
16/01/23	IRTS CA	Réunion d'information : missions locales, SAE
19/01/22	Lycée Libergier	Intervention
19/01/22	Hôtel de ville	Forum des métiers
21/01/23	Reims	Salon du supérieur
26/27/28/01/23	Parc des expo Troyes	Forum avenir étudiant
04/02/23	Reims Lycée Jean 23	Forum
01/03/23	IRTS CA	Réunion d'information : Parcoursup, site irts
27/03/23	IRTS CA	Accueil lycéens Haute Marne
29/03/23	TROYES	Forum de l'alternance
13/04/23	REIMS	Forum sanitaire et social
5/06/23	Pôle Emploi Epernay	Forum sanitaire et social

La chargée des admissions s'est rendue dans des établissements scolaires pour promouvoir les formations dispensées à l'IRTS CA, (IUT, classe de Terminale...). Malgré une présentation de ces dernières par la diffusion de supports vidéo élaborés par cette dernière et collègues, les étudiants ont montré peu d'intérêt lors des échanges.

Le forum avenir étudiant de Reims qui a eu lieu au mois de novembre au Parc des expositions a permis d'échanger avec environ 200 visiteurs sur la période de l'événement.

Quant au forum avenir de Troyes organisé fin janvier sur trois jours, il a été souligné qu'il y'avait peu de demandes d'information le jeudi contrairement aux deux autres jours.

Une réunion d'information à destination des missions locales, organisée et animée par la chargée des admissions ainsi qu'avec la participation de Corinne Micelli (responsable de la formation AES), de Sonia Pernot (référente apprenti CFA) et de Gaele Louis (responsable du dispositif Oasis) a suscité un vif intérêt auprès des conseillers des missions locales à la quête de précisions sur nos formations, des modalités d'inscription et d'admission

En outre, la chargée des Admissions a organisé une rencontre avec Mme BAUDET Yolaine (Référente Pôle emploi) avec la présence du service scolarité afin dans un premier d'échanger sur les écueils rencontrés par le service admissions concernant la faible présence de demandeur d'emploi lors des sélections et d'envisager de travailler ensemble sur ce point pour la prochaine campagne d'admission.

La chargée des admissions a communiqué auprès de nombreux organismes (Pôles emploi, missions locales, Service d'accompagnement des étudiant...) un diaporama sur les modalités d'inscription et de sélection sur les formations de niveaux 6 et 4.

Ce diaporama est également disponible sur le site de l'IRTS CA dans la rubrique Admissions.

Enfin, à compter du mois de décembre jusqu'à la clôture des inscriptions, la chargée des admissions a communiqué par mail une fois par mois à différents contacts (Lycées, universités, Service d'accompagnement des étudiants, CIO, intervenants IRTS CA, chargée de communication Pôle emploi, Missions locales, maisons de quartier...) l'annonce de l'ouverture et de la clôture des inscriptions aux sélections avec différents supports transmis en pièces-jointes (affiches, diaporama...) ainsi qu'aux employeurs pour les formations de niveau 3.

INSCRIPTION FORMATION 2022/2023

ASS + EJE ES + ETS

DIPLOME D'ÉTAT DE NIVEAU 6
ASSISTANT-E DE SERVICE SOCIAL
ÉDUCATEUR-RICE DE JEUNES ENFANTS
ÉDUCATEUR-RICE SPÉCIALISÉ-E
ÉDUCATEUR-RICE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ-E

SESSION 2023 D'ADMISSION

OUVERTURE INSCRIPTIONS 18 JANVIER 2023
CLÔTURE INSCRIPTIONS 9 MARS 2023

QR CODE

IRTSCA.FR

INSCRIPTION FORMATION ME + TISF

MONITEUR-RICE ÉDUCATEUR-RICE

TECHNICIEN-NE DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

SESSION 2023 D'ADMISSION

OUVERTURE INSCRIPTIONS 7 DÉCEMBRE 2022
CLÔTURE INSCRIPTIONS 9 MAI 2023 (POUR LES CANDIDATS NON DISPENSÉS DE L'ÉCRIT)
CLÔTURE INSCRIPTIONS 24 MAI 2023 (POUR LES CANDIDATS DISPENSÉS DE L'ÉCRIT)

SUR WWW.IRTS.CA.FR

QR CODE

L'HUMAIN EST AU CŒUR DE VOS PRÉOCCUPATIONS ?
FORMEZ-VOUS AUX MÉTIERS DE L'ENGAGEMENT AUPRÈS DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES.
DEVENEZ TRAVAILLEUR SOCIAL !

L'HUMAIN EST AU CŒUR DE VOS PRÉOCCUPATIONS ?
FORMEZ-VOUS AUX MÉTIERS DE L'ENGAGEMENT AUPRÈS DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES.
DEVENEZ TRAVAILLEUR SOCIAL !

II. VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

L'examen de niveau qui permettait aux candidats admis de se présenter, au même titre que les bacheliers aux sélections d'entrée aux formations du secteur social a été supprimé en 2018. Les arrêtés respectifs : DEASS, DEES, DEETS, DEEJE du 22 août 2018 prévoient que peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes : (...) 3) **Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.**

Par conséquent, les candidats titulaires d'une validation des acquis professionnels peuvent se présenter à la sélection des formations de niveau 6.

Pour la campagne 2022/2023, il y a eu trois demandes de VAP : deux pour la formation d'éducateur technique spécialisé et une pour la formation d'éducateur spécialisé.

Les trois demandes de validation des acquis professionnels ont reçu un avis favorable à l'issue de la commission présidée par le Directeur Général et les responsables de chaque filière ainsi que la chargée des admissions.

III. SÉLECTION NIVEAU 3

A compter du mois de décembre 2022, les admissions des formations de niveau 3 ont intégré celles des niveaux 6 et 4.

A. Surveillant de nuit

a. Calendrier d'inscription et d'admission

CQP SN - PROMO 6 - REIMS – 2023/2024

Inscription décembre 2022.
Date de début de dépôt des dossiers : **le 7 décembre 2022**
Date de fin de dépôt de dossier : **le 13 mars 2023.**
Tests de positionnement : **le 20 mars 2023**

b. Procédure d'inscription

Afin d'être convoqués aux tests de positionnement organisés par le service admissions, les candidats doivent télécharger le dossier de candidature sur le site de l'IRTS CA et le retourner au service susvisé avec un règlement de 150 €.

c. Test de positionnement

Le test de positionnement se fait en deux temps : un entretien de positionnement de 30 minutes mené par deux formateurs et/ou professionnels du secteur. Un test sur le numérique et un autre sur la maîtrise de la langue française dans sa compréhension et son expression.

d. Résultats

Onze candidats étaient présents sur les tests de positionnement.

Trois commissions ont été composées pour les recevoir.

La commission d'harmonisation composée de la Directrice pédagogique (Simone FOND), la responsable de la formation Surveillant de nuit (Safia CAMUS), l'assistante admission (Brenda BIGOT), la chargée des admissions (Rajae KAMAL) a admis l'ensemble des candidats présents à intégrer ladite formation.

A cette liste, s'ajoutent quatre candidats qui étaient sur liste d'attente lors des tests de positionnement d'octobre 2022.

Au total, quinze apprenants ont intégré la promotion 6 de surveillant de nuit le 12 avril 2023.

B. ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL

a. Calendrier d'inscription et d'admission : statut demandeur d'emploi

CALENDRIER RÉUNION D'INFORMATION ET ADMISSION

Première réunion d'information collective : **le 06/03/2023 de 10 h à 12 h à l'IRTS (inscription obligatoire par le prescripteur : conseiller pôle emploi ou mission locale)**

1^{ère} étape : INSCRIPTION

- Dossier d'inscription : **14/03/2023 (date limite de retour des documents)**

Deuxième réunion d'information collective : **le 20/03/2023 de 10 h à 12 h 00 à l'IRTS (inscription obligatoire par le prescripteur : conseiller pôle emploi ou mission locale)**

1^{ère} étape : INSCRIPTION

- Dossier d'inscription : **28/03/2023 (date limite de retour des documents)**

2^{ème} étape : ORAL D'ADMISSION : le mardi 4 avril 2023 à l'IRTS Champagne Ardenne

Ouverture prévisionnelle de la formation : le mardi 3 mai 2023 à 9 h 00

b. Entretien

Les candidats ayant retourné leur dossier de candidature au service admission, remis lors de la réunion collective ont été convoqués pour un entretien de 30 minutes.

Ce dernier est mené en binôme par un formateur et/ou un professionnel du secteur afin d'évaluer la motivation du candidat pour intégrer la formation.

c. Résultats

Au total 20 candidats ont candidaté à la formation d'accompagnement éducatif et social. Deux se sont désistés pour divers motifs .

d. Calendrier d'inscription et d'admission : statut salarié

Promotion salariés 2023/2025
1ère étape : Date limite de retour du dossier d'inscription : 23 mai 2023
2ème étape : Épreuve oral d'admission à l'IRTS CA : 6 juin 2023
Ouverture prévisionnelle de la formation : le 18 septembre 2023

Malgré une communication auprès des employeurs, très peu de candidats salariés se sont inscrits pour cette session d'admission. Dès lors, cette dernière est reportée pour le mois de mars 2024.

En raison du nombre important de centre de formation sur le territoire dispensant la formation d'A.E.S (GRETA de la Marne, UFCV, MFR de Vertus, EVA Santé), la responsable de formation et la chargée d'admission vont travailler leur plan de communication ensemble pour contacter les employeurs des structures employant des salariés exerçant le métier d'accompagnant éducatif et social sur notre territoire.

IV. **SÉLECTION NIVEAU 4**

Depuis la campagne d'admission 2020/2021, les sélections ME et TISF ont un calendrier identique.

A. **Moniteur Educateur et Technicien de l'intervention social et familiale**

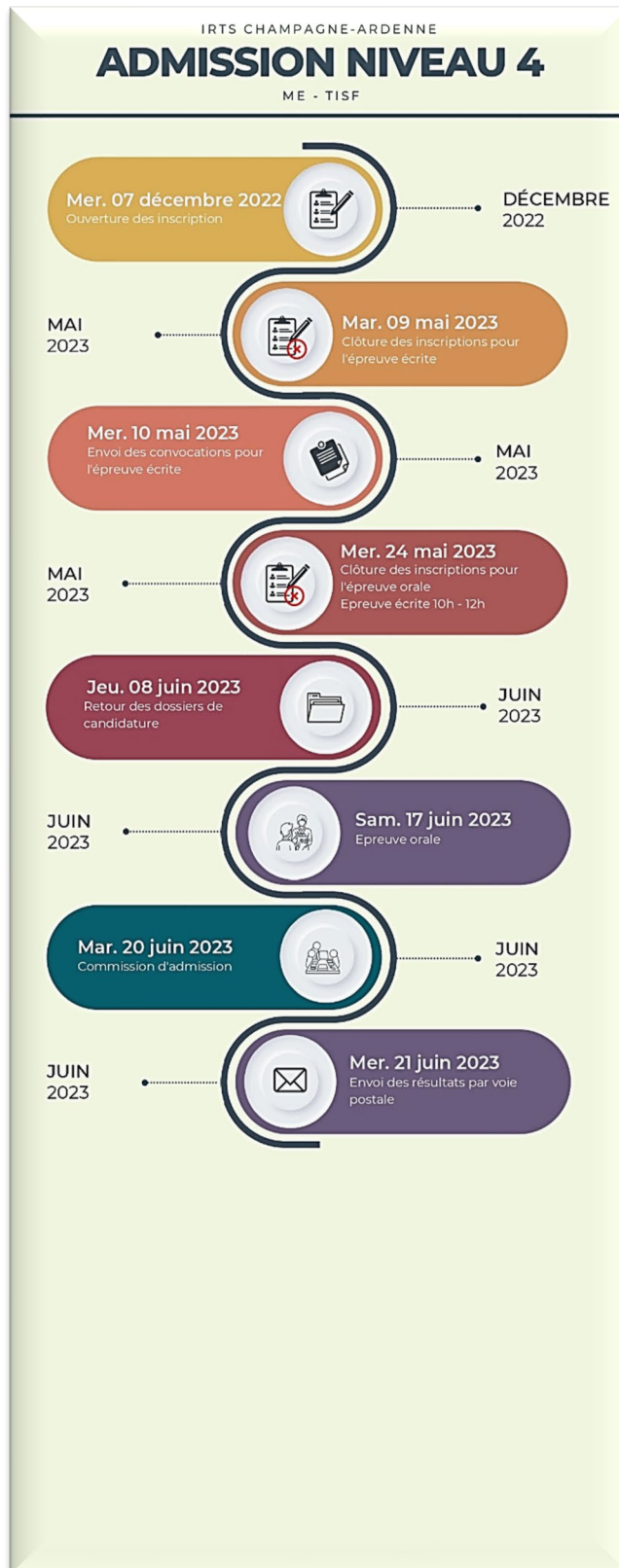
B.

1. Procédure d'inscription

Quel que soit le statut du candidat les inscriptions se font sur le site de l'IRTS CA : www.irtsca.fr

2. Calendrier d'admission

Calendrier d'admission 1^{ère} session



3. Frais de sélection

Épreuve écrite : 95 €

Épreuve orale : 125 €

4. Modalités de sélection

a. Principe

L'épreuve de sélection comprend :

- Une épreuve écrite d'admissibilité (pour les candidats non dispensés de celle-ci), permettant de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite.
- Une épreuve orale d'admission visant à évaluer les motivations et les aptitudes des candidats à exercer la profession - Durée : ME :30 minutes pour la filière ME et 20 minutes pour la filière TISF. Notée sur 20 et mené par deux examinateurs.

b. Epreuve orale

Préalablement aux entretiens, une réunion avec les jurys est tenue par les responsables de filière ainsi que la chargée des admissions pour énoncer différentes consignes (d'organisation, pédagogiques...) pour la journée d'admission.

Les jurys sont en binôme pour accueillir chaque candidat. Les dossiers des candidats sont remis aux jurys le jour des sélections ainsi qu'un guide pour l'entretien.

c. Nombre de candidats absents par filière le jour de l'entretien

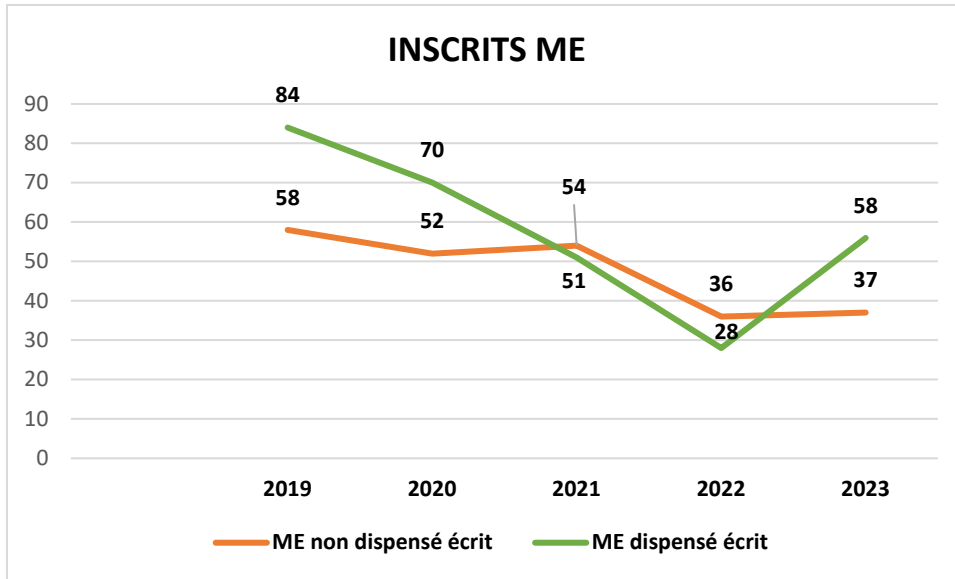
	TOTAL ABSENTS
ME	11/88
TISF	0/6

d. Période de sélection

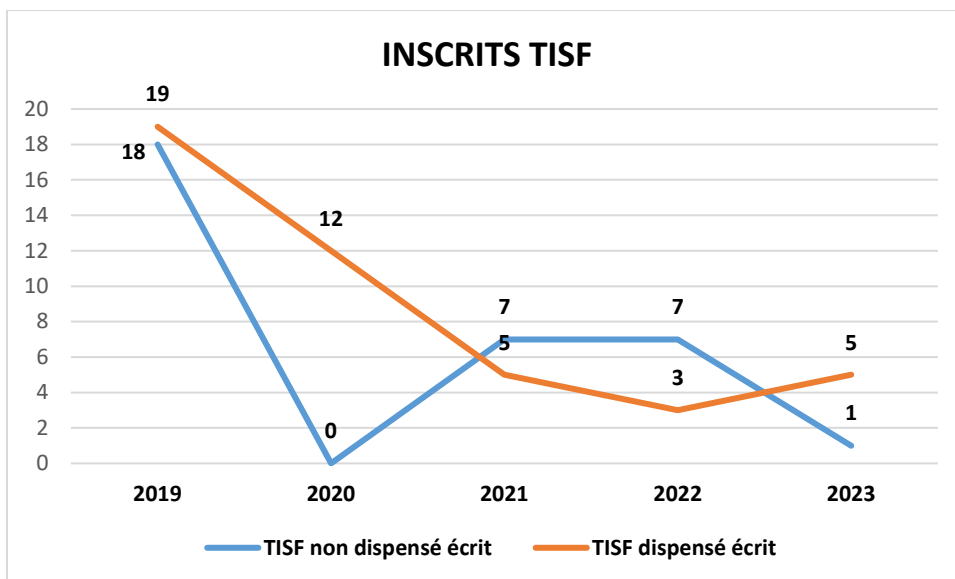
La sélection orale a eu lieu le samedi 17 juin 2023.

4. Campagne de sélection

a. Inscrits ME/TISF : dispensé et non dispensé de l'épreuve écrite



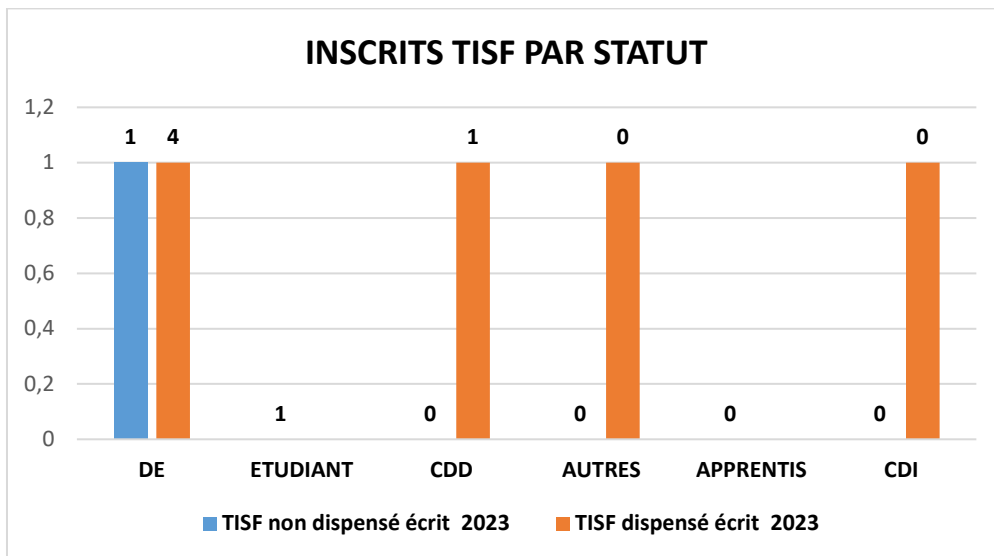
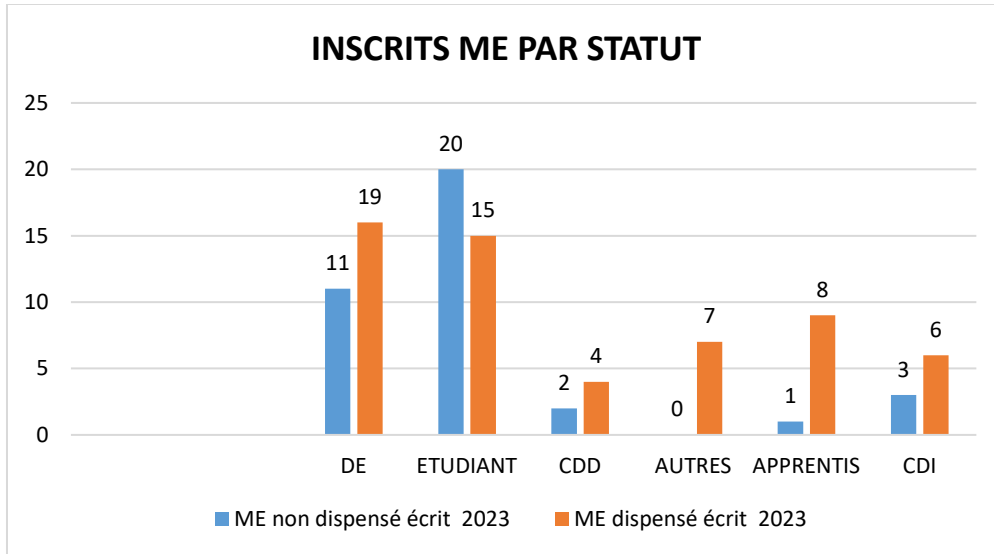
On note une augmentation de 45 % du nombre d'inscrits par rapport à la campagne de sélection de 2022.



On note une diminution de 40 % du nombre d'inscrits par rapport à la campagne de sélection de 2022.

Une candidate inscrite préalablement sur la sélection à la formation de Moniteur Educateur a basculé sur celle de Technicien de l'intervention sociale et familiale dans la mesure où elle a obtenu un contrat d'apprentissage dans ladite filière.

5. Inscrits par statut



5. Nombre de places par formation

Formations	Quota : étudiants et demandeurs d'emploi	Hors Quota et Apprentissage
ME	30	30
TISF	15	15

6. Apprentissage

Jusqu'à 5 places sont ouvertes à l'apprentissage pour chaque filière.

Au 23 juin 2023,

7. Commissions d'admission

➤ Composition et rôle de la commission d'admission

Selon les règlements d'admission ME/TISF, la commission d'admission est composée du directeur général de L'IRTS de Champagne Ardenne ou de son représentant, des responsables de formation, de la chargée des admissions et d'un formateur de l'établissement.

La Commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste des candidats admis, puis inscrits sur liste complémentaire et non-admis est établi à l'issue de celle-ci.

➤ Candidats inscrits par statut à l'épreuve orale

Il est rappelé que les candidats ayant postulé à ces formations sont de différents statuts : demandeurs d'emploi, salariés en CDI, Lycéens et étudiants.

Formations	ME	TISF
D.E	28	5
Salariés CDI	12	0
Lycéens et étudiants	39	0
Apprentis	9	1
TOTAL	88	6

8. Résultats

a. **Demandes de report 2022 confirmées pour une entrée en formation en septembre 2023**

Formations	QUOTA : étudiants et demandeurs d'emploi	HORS QUOTA
ME	0	1
TISF	0	0

b. **Partage ex aequo**

Pour rappel, les candidats ayant obtenu la même note sont départagés à l'entretien sur les items présents sur la grille de notation en suivant l'ordre suivant : 5 /3/7/1/4/2/6

c. Liste Quota : étudiants et demandeurs d'emploi

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
M.E				
T.I.S.F				

d. Liste Hors Quota (salarié CDI et apprentissage)

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
M.E				
T.I.S.F				

Compte tenu des places vacantes sur la formation TISF, une session de sélection aura lieu au mois de septembre.

Calendrier seconde session d'admission TISF :



9. Communication des résultats

Les résultats seront communiqués par mail le 23 juin 2023 aux candidats puis une notification de résultats sera envoyée par voie postale à la même date.

10. Inscription Administrative

Les candidats admis ont reçu avec leur notification de résultats les documents pour leur entrée en formation qui seront gérés dans un premier temps par le Service Admission puis par le Service Scolarité.

11. Demande d'appréciations et recours

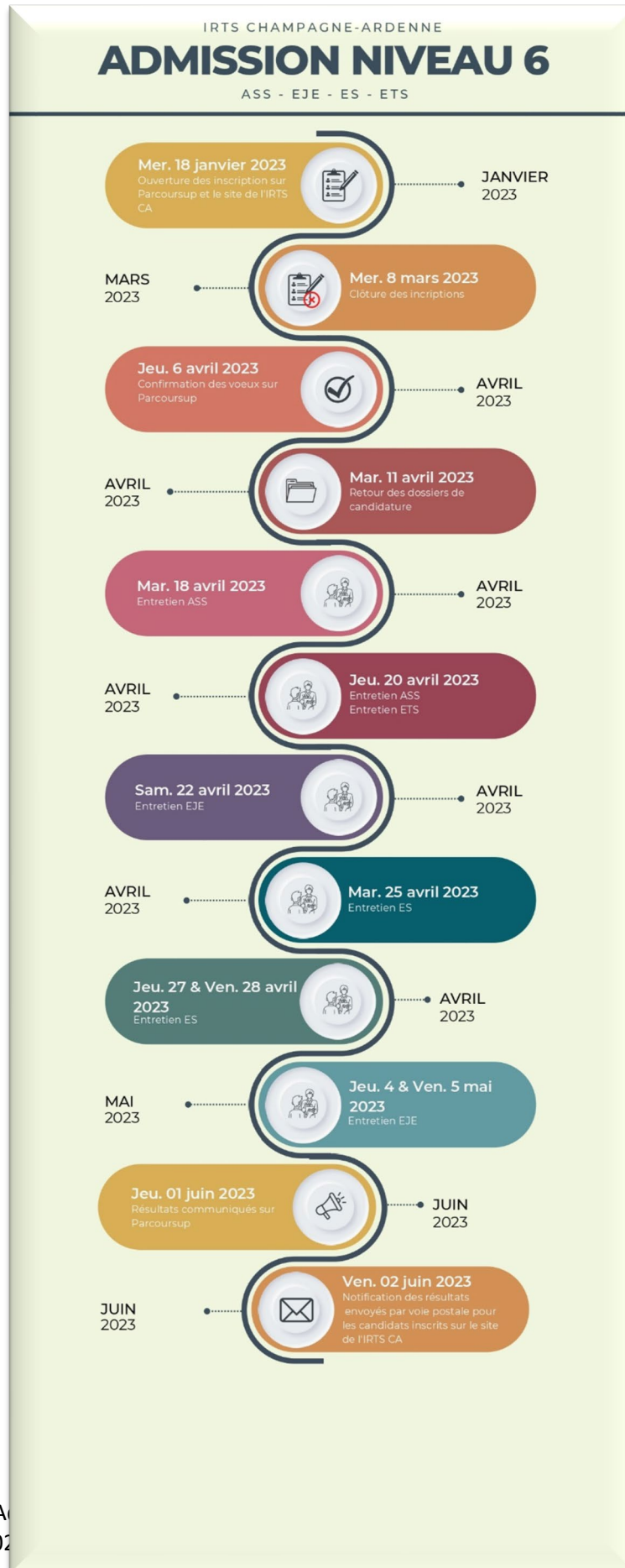
Le candidat qui n'a pas été retenu par la formation sélective doit formuler sa demande d'appréciations et de recours, de communication dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de refus. L'établissement dispose alors d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande pour répondre à l'intéressé.

V. **SÉLECTION NIVEAU 6**

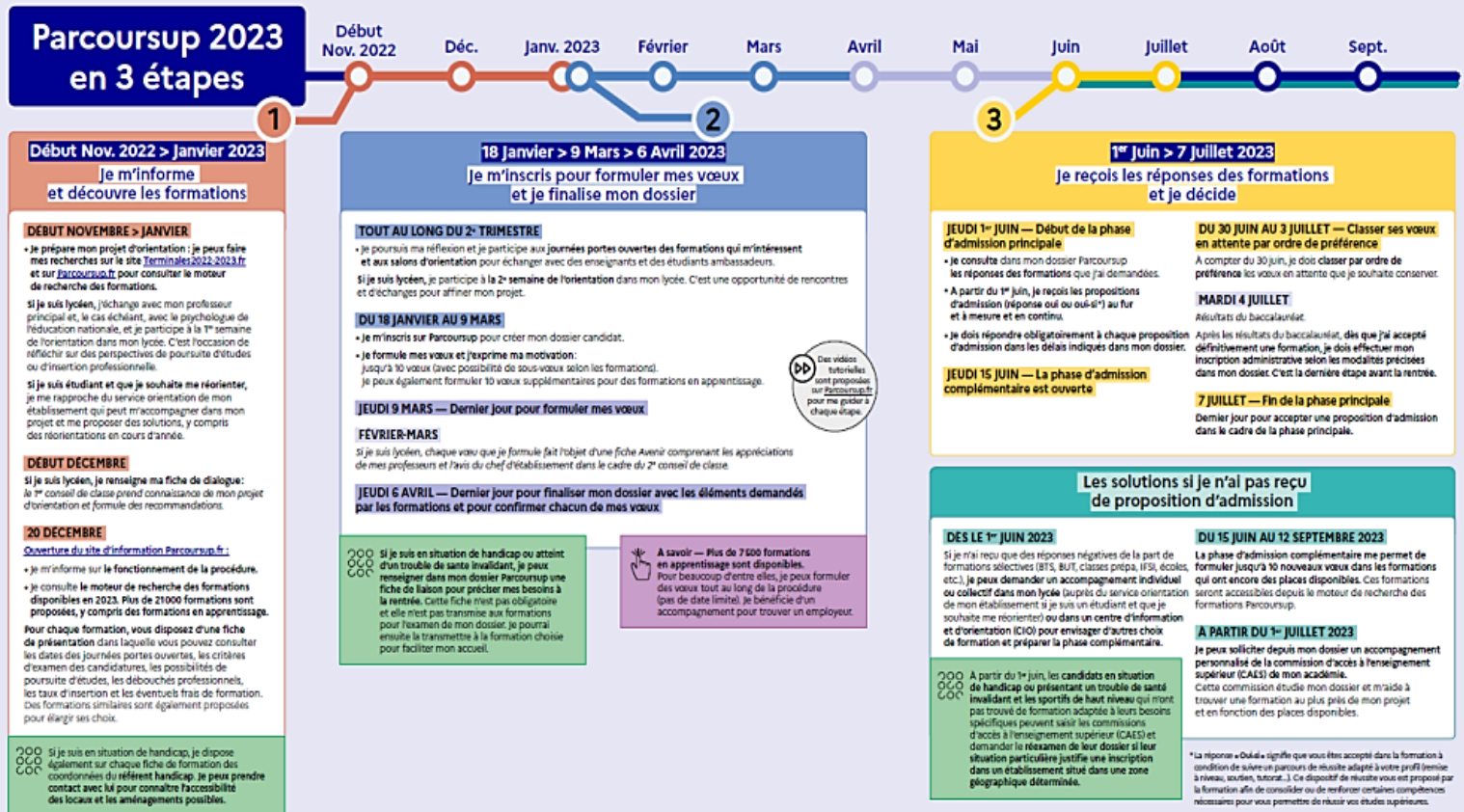
1. Calendrier d'inscription

En fonction de leur statut, les candidats pouvaient s'inscrire sur le site de l'IRTS CA ou sur la plateforme Parcoursup du 18 janvier au 8 mars 2023. Pour les candidats Parcoursup, ils avaient jusqu'au 6 avril 2023 pour valider leurs vœux.

a. Calendrier niveau 6



b. Calendrier Parcoursup



2. Procédure d'inscription

a. Parcoursup

Parcoursup est une plateforme nationale gérée par le Ministère de l'Enseignement supérieur qui permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation de s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, les candidats ayant l'un de ces statuts doivent s'inscrire sur cette plateforme pour accéder à l'enseignement supérieur, et donc à nos sélections dans les formations de niveau 6.

b. Parcoursplus

Pour mieux informer et orienter les candidats déjà titulaires du baccalauréat depuis plusieurs années qui souhaitent reprendre des études supérieures et leur proposer des solutions répondant à leurs demandes, la plateforme Parcoursup a mis en place depuis 2020 le module : **ParcoursPlus**.

Le module ParcoursPlus propose une offre spécifique d'information et d'orientation aux candidats qui ne sont ni lycéens, ni étudiants en réorientation et qui souhaitent reprendre des études, notamment pour accéder aux cursus, diplômes ou titres de l'enseignement supérieur. Ce module concerne essentiellement les salariés et les demandeurs d'emploi.

Les candidats qui, dans leur démarche d'inscription sur Parcoursup, signalent qu'ils ne sont ni lycéens, ni étudiants en recherche d'une réorientation, peuvent, via un questionnaire dédié, faire connaître leurs besoins et leurs attentes à partir desquels leurs sont proposées des solutions adaptées, mises en place dans leur région et peuvent être par exemple orientés vers le site de l'IRTS CA.

Toutefois, malgré la mise en place de ce module certains candidats persistent à s'inscrire sur la plateforme Parcoursup en dépit de leur statut (demandeur d'emploi, salarié CDI...).

c. Plateforme IRTS CA

Les candidats ayant le statut de demandeur d'emploi ou de salarié en cdd ou cdi doivent s'inscrire aux sélections sur le site de l'IRTS CA : www.irtsca.fr

2. Frais de sélection

La somme de 150 € a été retenue pour les frais de sélection entre les établissements de formation du travail social (EFTS) du Grand Est. Cette harmonisation des tarifs est en place depuis 2019.

A l'IRTS CA, le versement de cette somme est demandé dès la validation d'inscription à la sélection de l'une des formations de niveau 6.

Les candidats inscrits sur Parcoursup ou sur le site de l'IRTS CA, effectuent un paiement en ligne.

A titre exceptionnel, certains candidats s'inscrivant sur le site de l'IRTS CA et ne pouvant pas faire de paiement en ligne, ont pu régler directement par chèque au service Admissions.

3. Modalité de sélection

a. Principe

Il est spécifié dans le règlement d'admission que tous les candidats ayant complété leur dossier seront reçus pour un entretien de 30 minutes mené par deux formateurs.

« La sélection prend en compte : les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession (Art.D.451-28-5 du décret du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social). »

L'évaluation menée par les deux formateurs s'appuie sur les sept attendus nationaux communs aux Quatre diplômes d'Etat de niveau 6 :

➤ Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
➤ Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi
➤ Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
➤ Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
➤ Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs
➤ Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
➤ Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

Ces attendus visent les compétences et connaissances requises pour être admis dans la filière souhaitée.

b. Épreuve orale

Préalablement aux entretiens, une réunion avec les jurys a été tenue par les responsables de filière ainsi que la chargée des admissions pour énoncer différentes consignes (émargement des candidats, obligation des d'appréciations sur les grilles de notation, discrétion professionnelle sur ces journées d'admission...).

Les jurys sont en binôme pour accueillir chaque candidat et constituent une commission. Les dossiers des candidats sont remis aux jurys le jour des sélections ainsi qu'un guide pour l'entretien élaboré par la chargée des admission et validé par le Directeur des formations en 2021.

c. Nombre de candidats absents par filière le jour de l'entretien

	TOTAL ABSENTS
ASS	5 / 68
ES	15 / 230
EJE	8 / 100
ETS	1 / 19

Certains entretiens ont été fait en visioconférence pour des raisons exceptionnelles (candidats domiciliés en Nouvelle Calédonie ou à l'étranger).

L'absence de candidats était souvent liée à un calendrier de sélection commun entre les EFTS.

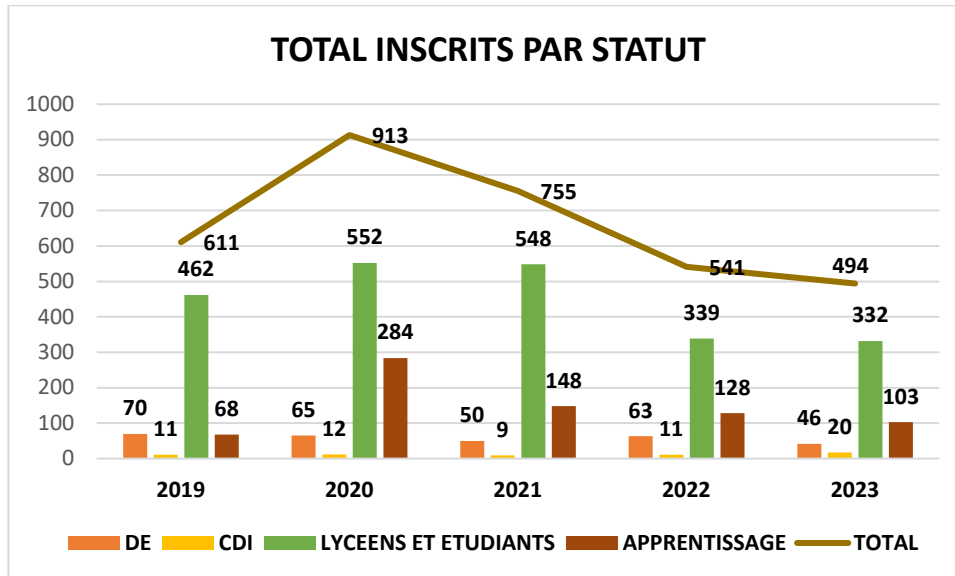
d. Période de sélection

Formations	Dates	Commissions	Examineurs
ASS	18 et 20 avril 2023	14	28
EJE	22 avril 2023 4 et 5 mai 2023	20	40
ES	25/27 et 28 avril 2023	45	90
ETS	20 avril 2023	6	6

Il y a eu au total 8 journées de sélection organisées entre le 18 avril et 5 mai 2023.

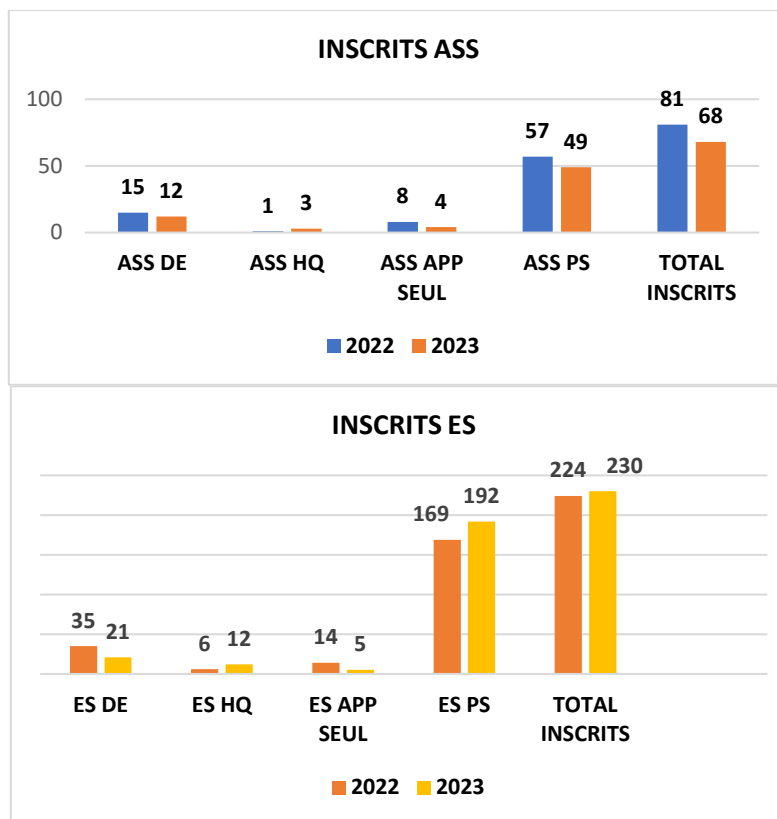
4. Campagne de sélection

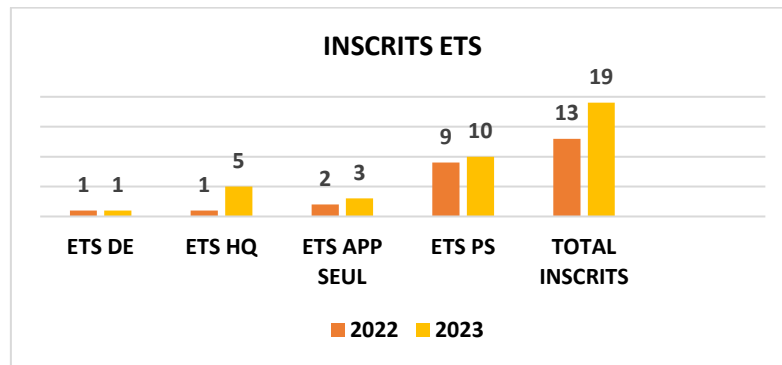
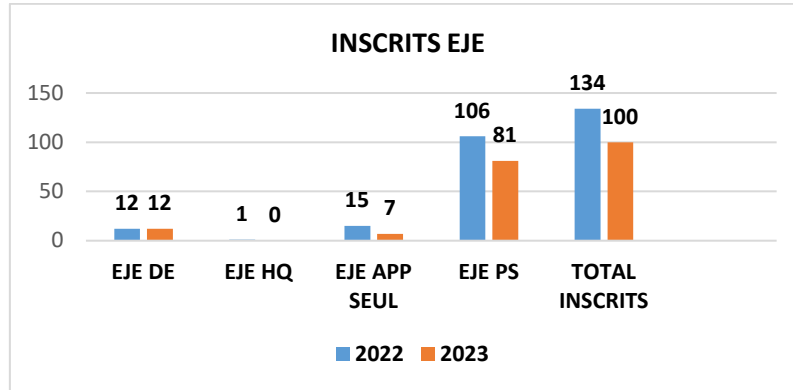
a. **Total inscrits par statut niveau 6**



Cette année souligne de nouveau une baisse considérable du nombre d'inscrits essentiellement pour le statut de demandeur d'emploi et pour la formation par la voie de l'apprentissage.

b. **Total inscrits par filière en 2023**





On note une baisse d'inscrits pour le statut de demandeur d'emploi et les candidats inscrits uniquement à l'apprentissage.

Il faut noter qu'en amont des inscriptions, il est conseillé par le service admission de s'inscrire à la fois en initial et apprentissage pour éviter au candidat de ne pouvoir intégrer la formation choisie même si ce dernier ne trouve pas d'employeur.

Quant aux candidats inscrits via la plateforme Parcoursup, le taux d'inscription pour les filières EJE et ASS a également diminué par rapport à la campagne d'admission 2021/2022.

5. Nombre de places par formation

FORMATIONS	Demandeur d'emploi		Parcoursup : lycéen et étudiant		CDI et Apprentissage	
	Places 2023	Candidats Inscrits :	Places 2023	Candidats Inscrits :	Places 2023	Candidats Inscrits :
ASS	11	12	33	49	15	3 CDI 16 APP
EJE	7	12	18	81	15	0 CDI 33 APP
ES	19	21	40	192	30	12 CDI 46 APP
ETS	5	1	7	10	15	5 CDI 8 APP

6. Apprentissage

Jusqu'à 5 places sont ouvertes à l'apprentissage par filière de formations de niveau 6 dispensées au sein de l'IRTS CA.

Pour rappel, certains candidats se sont inscrits à la fois en formation initiale et apprentissage.

	ASS	ES	EJE	ETS
Inscrits initial et apprentissage	16	46	33	8

L'examen d'une candidature à l'apprentissage peut conduire à la refuser (état « Refusée ») ou bien à encourager le candidat à rechercher un contrat (état « En recherche de contrat »). La décision est affichée automatiquement au candidat. Il n'y a pas de classement des candidatures.

	Candidatures	Refusées	En recherche de contrat
ASS	16	9	7
ES	46	27	19
EJE	33	15	18
ETS	8	2	6

Au 12 juin 2023, 1 contrat d'apprentissage pour les formations ES et EJE a été transmis au service Admission par les candidats dont les candidatures ont été retenues. Mais avant la validation de ces derniers, les responsables de formations en concertation avec le CFA de l'IRTSCA ont vérifié la présence d'un maître d'apprentissage au sein de la structure d'accueil et s'assurent de l'adéquation des propositions des structures d'accueil avec les formations demandées.

7. Commissions d'admission

➤ Composition et rôle de la commission d'admission

Selon le règlement d'admission ASS/ES/EJE/ETS, la commission d'admission est composée du Directeur Général de l'IRTS de Champagne Ardenne ou de son représentant, des responsables de formation, de la chargée des admissions et d'un formateur de l'établissement.

La commission d'admissions arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste des candidats admis, inscrits sur liste complémentaire et non-admis est établit à l'issue de celle-ci.

➤ Candidats inscrits par statut

Il est rappelé que les candidats ayant postulé à ces formations sont de différents statuts : demandeur d'emploi, salarié en CDI, lycéen et étudiants.

Les demandeurs d'emploi et les salariés en CDI se sont inscrits sur le site de l'IRTS CA et les lycéens et étudiants se sont inscrits sur la plateforme Parcoursup.

Formations	ASS	ES	EJE	ETS
Demandeur d'emploi	12	21	12	1
Salariés CDI	3	12	0	5
Lycéens et étudiants	49	192	81	10
Apprenti seul	4	5	7	3
TOTAL	68	230	100	19

a. Répartition des places ouvertes par formation et statut :

Formations	Places Parcoursup : ¹ Lycéens et étudiants	Demandeurs d'emploi ²	Hors Quota et apprentissage
ASS	33	11	15
ES	40	19	30
EJE	18	7	15
ETS	7	5	15

Il a été précisé lors de la commission d'admission que si des places n'étaient pas pourvues pour les candidats ayant le statut de demandeur d'emploi, il était possible de les basculer vers la plateforme Parcoursup mais pas l'inverse.

b. Résultats

➤ Demandes de report 2022 confirmées pour une entrée en septembre 2023

	Liste Quota ³	Liste Hors Quota ⁴
ASS		1
ES		
EJE	1	
ETS		

¹ Places dont la formation pédagogique est prise en charge par la Région Grand Est.

² Places dont la formation pédagogique est prise en charge par la Région Grand Est.

³ Relèvent de la liste dite QUOTA les candidats qui bénéficient d'une prise en charge de leurs frais pédagogiques par la Région Grand Est (Cf. : Règlement d'admission 2022/2023).

⁴ Relèvent de la liste dite Hors Quota les candidats qui **ne bénéficient pas** d'une prise en charge de leur formation par la Région Grand Est (Cf. : Règlement d'admission 2022/2023).

➤ Partage ex aequo

Pour rappel, les candidats ayant obtenu la même note sont départagés à l'entretien sur les items par ordre de grandeur sur la grille d'évaluation :

- ASS: item 3 / item 7 / item 5 / item 1 / item 4 / item 6 / item 2
- EJE: item 3 / item 4 / item 5 / item 7 / item 1 / item 2 / item 6
- ES: item 3 / item 5 / item 7 / item 4 / item 1 / item 2 / item 6
- ETS: item 1 / item 2 / item 3 / item 4 / item 5 / item 6 / item 7

Liste Parcoursup

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
ASS	27	0	22	10,86/20
ES	46	35	110	15,70 / 20
EJE	19	34	28	16,86 / 20
ETS	9	0	1	8 /20

Liste Demandeur d'emploi

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
ASS	8	0	4	14/20
ES	13	0	8	11,40 /20
EJE	5	0	7	10,29/20
ETS	1	0	0	16/20

Liste Hors Quota (salarié CDI)

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
ASS	3	0	0	12,86/20
ES	8	0	4	12,30/20
EJE	0	0	0	0
ETS	5	0	0	10/20

À la suite des résultats, les places vacantes en ETS, ASS, ES et EJE sur la liste des demandeurs d'emploi ont été réattribuées sur la plateforme Parcoursup car ces dernières relèvent également d'un financement de la formation par la Région Grand Est.

Compte tenu des places vacantes au 12 juin 2023 sur la formation ETS, ASS, ES celles-ci seront sur la phase complémentaire à compter du 15 juin jusqu'au 12 septembre 2023 (sauf si les places sont pourvues avant.)

8. Communication des résultats

Les résultats ont été communiqués par mail le 1er juin 2023 aux candidats demandeurs d'emploi et salariés en CDI puis une notification de résultats a été envoyée par voie postale et via la plateforme Parcoursup pour les candidats lycéens et étudiants.

9. Inscription administrative

Les candidats admis ayant le statut de demandeur d'emploi ou de salarié en CDI ont reçu avec leur notification de résultats les documents pour leur entrée en formation qui seront dans un premier temps gérés par le service admission puis par le service scolarité.

Quant aux candidats inscrits sur Parcoursup, ils recevront un message par mail via la plateforme précisant les modalités d'inscription administrative à l'IRTS CA. La gestion des documents sera identique que pour les demandeurs d'emploi et les salariés CDI.

10. Demande d'appréciations et recours

Le candidat qui n'a pas été retenu par la formation sélective doit formuler sa demande de recours, de communication sur les critères et modalités d'examen des candidatures dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de refus. L'établissement dispose alors d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande pour répondre à l'intéressé.

Au 12 juin 2023, quinze demandes d'appréciations ont été formulées. Aucune demande de recours n'a été exprimée.

11. Phase complémentaire

La phase complémentaire sur Parcoursup est ouverte à tous les candidats du 15 juin au 12 septembre 2023. Elle permet aux candidats qui le souhaitent de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places vacantes sur Parcoursup, mais ne peuvent pas postuler de nouveau sur la même filière.

En raison de places vacantes sur la filière ASS, ES et ETS, les candidats pourront s'inscrire et se présenter aux sélections prévues les 12 juillet et 5 septembre.

12. Compte rendu Parcoursup des candidats inscrits

Classement ASS :

Bilan du classement du groupe

Nombre de dossiers confirmés	Nombre de dossiers classés ⁵	Nombre de dossiers non classés ⁶
50	27	23
100%	54%	46%

Répartition des candidats classés et non classés selon leur profil

Ce tableau permet de comparer, par profil, la répartition des candidats classés et non classés.

	Total des dossiers confirmés examinés par la formation		Dossiers classés		Dossiers non classés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
En Terminale	28	56%	14	51,9%	14	60,9%
Non scolarisés	6	12%	3	11,1%	3	13%
Scolarité étrangère	0	0%	0	0%	0	0%
En réorientation	16	32%	10	37%	6	26,1%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%
Total	50	100%	27	100%	23	100%

Classement EJE :

Bilan du classement du groupe

Nombre de dossiers confirmés	Nombre de dossiers classés	Nombre de dossiers non classés
82	53	29
100%	64,6%	35,4%

Répartition des candidats classés et non classés selon leur profil

Ce tableau vous permet de comparer, par profil, la répartition de vos candidats classés et non classés.

	Total des dossiers confirmés examinés par la formation		Dossiers classés		Dossiers non classés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
En Terminale	58	70,7%	37	69,8%	21	72,4%
Non scolarisés	5	6,1%	3	5,7%	2	6,9%
Scolarité étrangère	1	1,2%	1	1,9%	0	0%
En réorientation	17	20,7%	11	20,8%	6	20,7%
Autres	1	1,2%	1	1,9%	0	0%
Total	82	100%	53	100%	29	100%

⁵ Dossiers classés : candidats admis sur liste principale et complémentaire

⁶ Dossiers non classés : candidats non admis

Classement ES :

Bilan du classement du groupe

Nombre de dossiers confirmés	Nombre de dossiers classés	Nombre de dossiers non classés
191	81	110
100%	42,4%	57,6%

Répartition des candidats classés et non classés selon leur profil

Ce tableau vous permet de comparer, par profil, la répartition de vos candidats classés et non classés.

	Total des dossiers confirmés examinés par la formation		Dossiers classés		Dossiers non classés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
En Terminale	106	55,5%	41	50,6%	65	59,1%
Non scolarisés	35	18,3%	14	17,3%	21	19,1%
Scolarité étrangère	0	0%	0	0%	0	0%
En réorientation	50	26,2%	26	32,1%	24	21,8%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%
Total	191	100%	81	100%	110	100%

Classement ETS :

Bilan du classement du groupe

Nombre de dossiers confirmés	Nombre de dossiers classés	Nombre de dossiers non classés
10	9	1
100%	90%	10%

Répartition des candidats classés et non classés selon leur profil

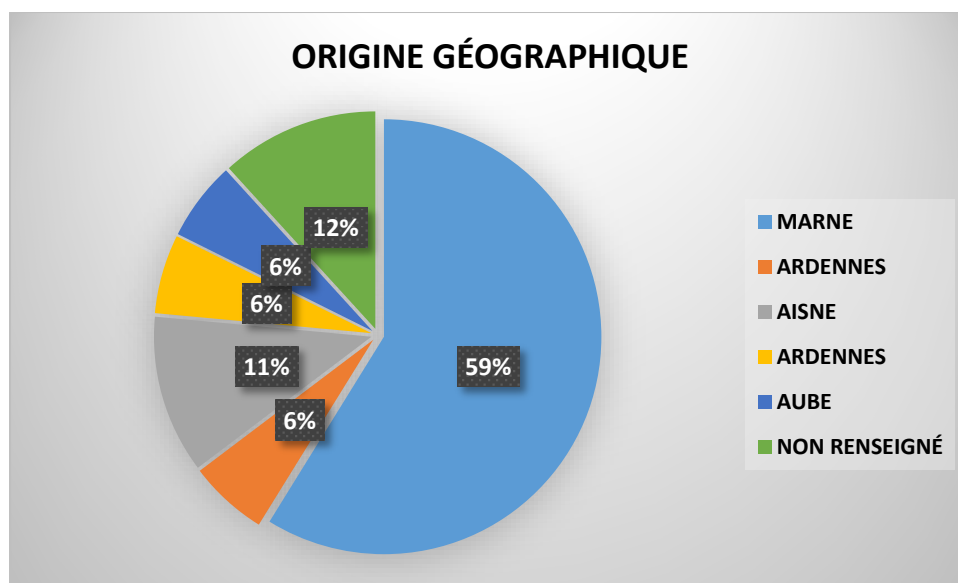
Ce tableau vous permet de comparer, par profil, la répartition de vos candidats classés et non classés.

	Total des dossiers confirmés examinés par la formation		Dossiers classés		Dossiers non classés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
En Terminale	8	80%	7	77,8%	1	100%
Non scolarisés	2	20%	2	22,2%	0	0%
Scolarité étrangère	0	0%	0	0%	0	0%
En réorientation	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%
Total	10	100%	9	100%	1	100%

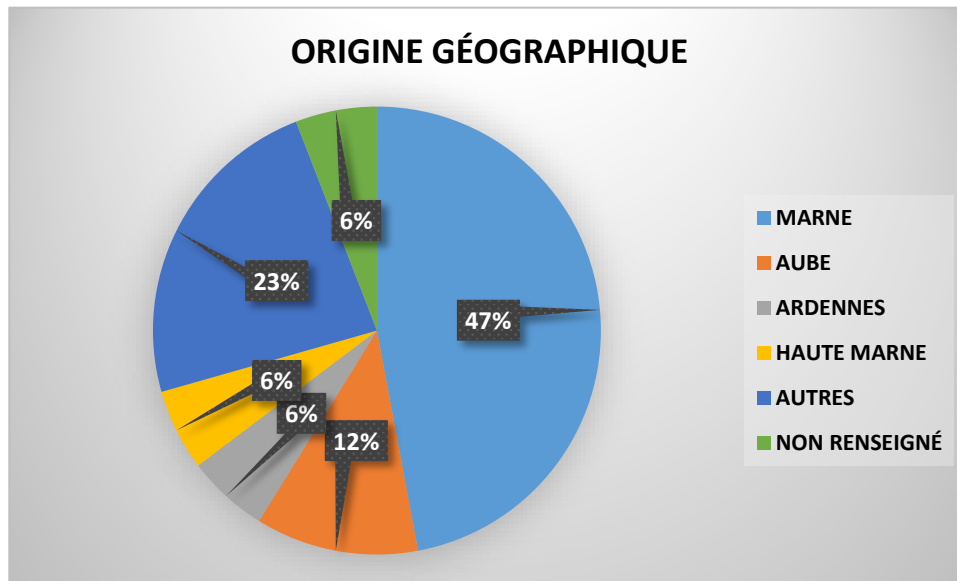
13. Confirmation entrée en formation

A. Origine géographique des candidats ayant confirmé leur vœu pour une entrée en formation via Parcoursup

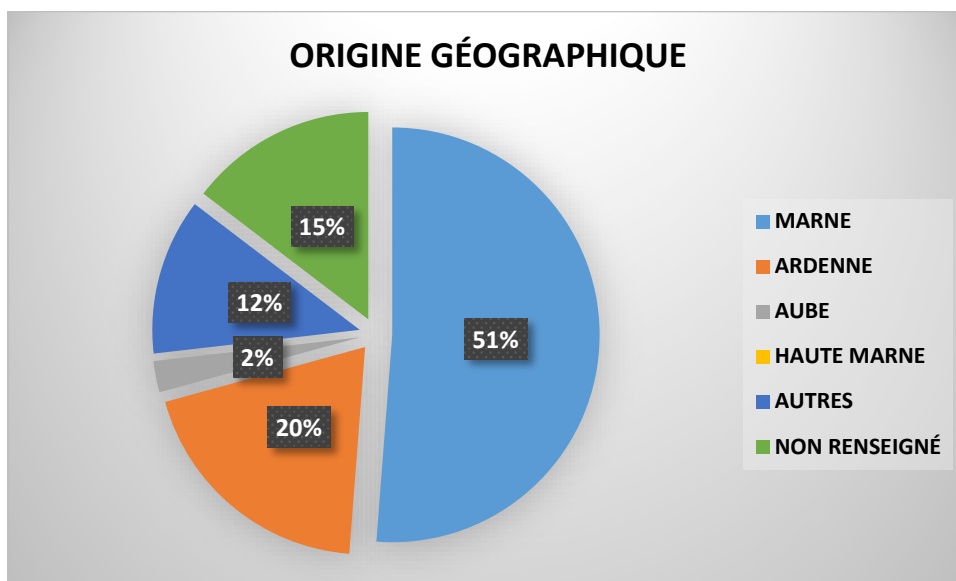
a. Entrants ASS Parcoursup



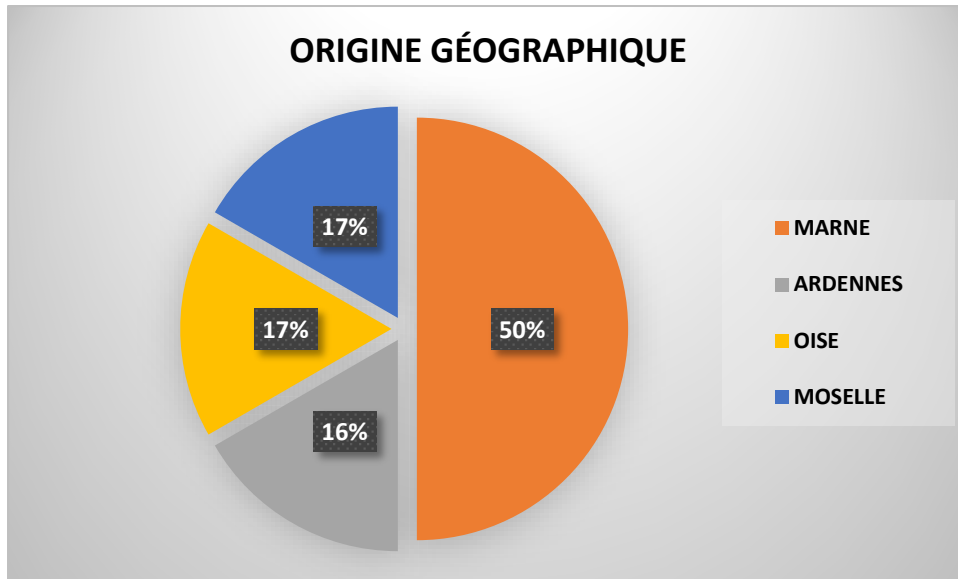
b. Entrants EJE Parcoursup



c. Entrants ES Parcoursup



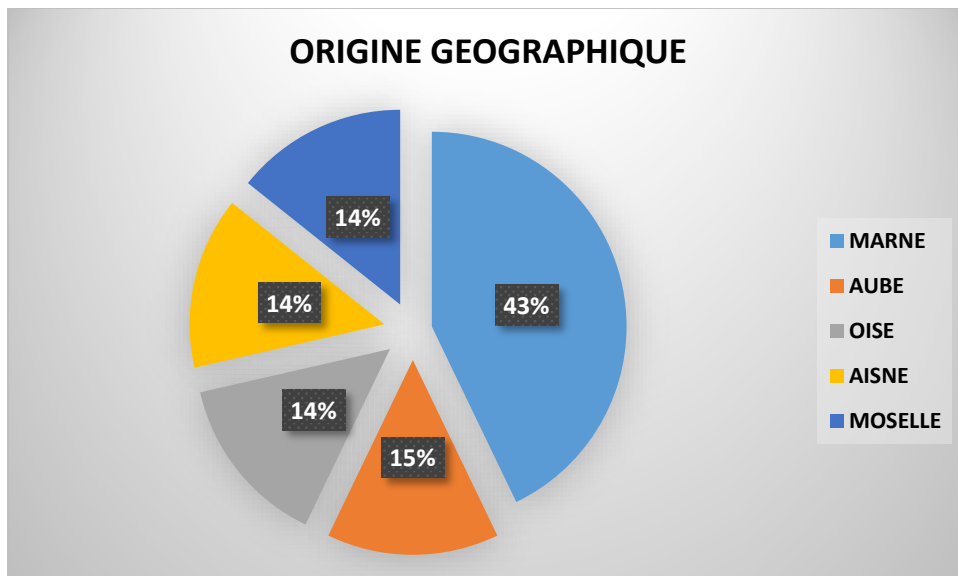
d. Entrants ETS Parcoursup



Les candidats ayant confirmé leur vœu pour intégrer l'IRTS Champagne Ardenne en septembre 2023 sont majoritairement domiciliés dans le département de la Marne.

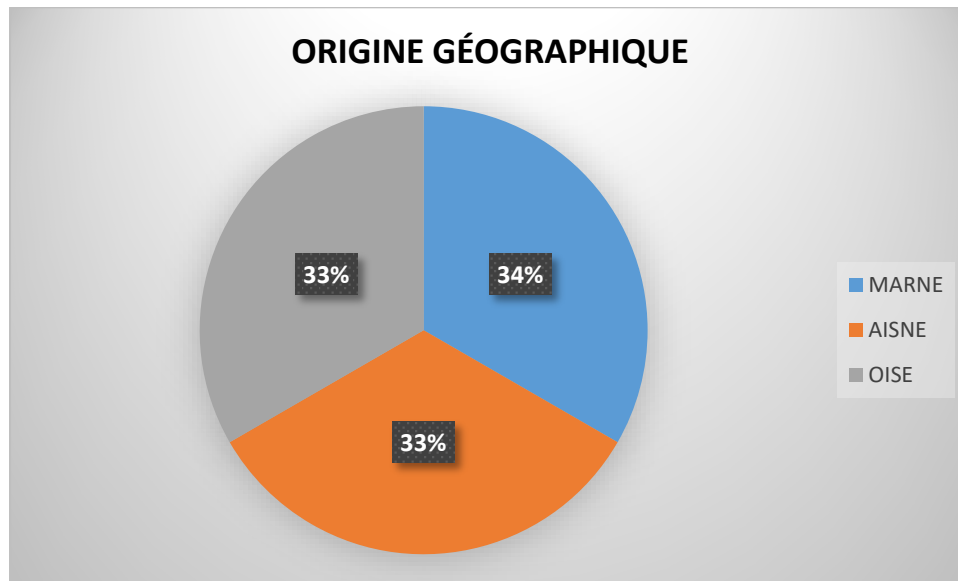
B. Origine géographique des désistements via Parcoursup

a. Désistement ASS



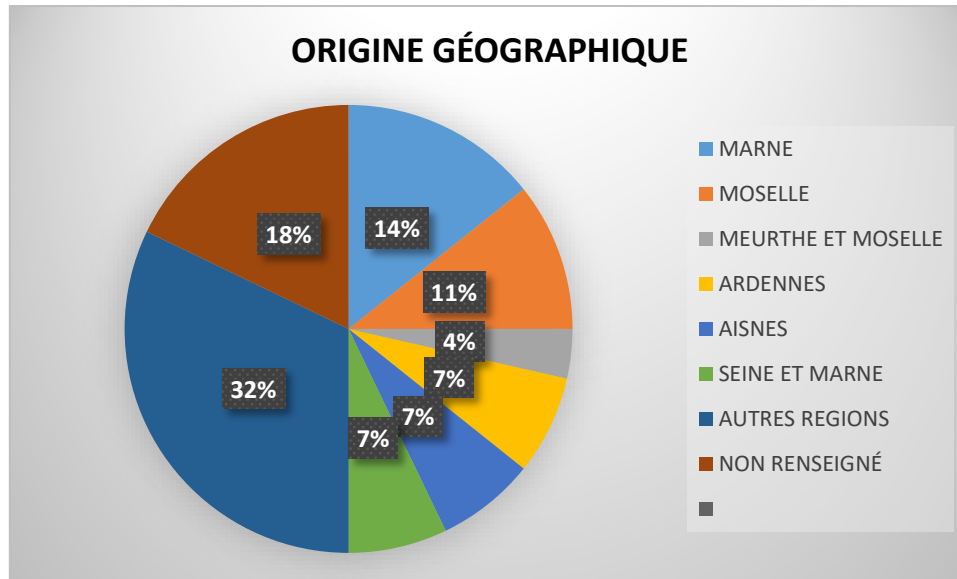
Cause refus : huit désistements à la suite de l'acceptation d'un autre vœu et deux sans motifs de refus.

b. Désistement EJE



Cause refus : deux désistements à la suite de l'acceptation d'un autre vœu et un sans motifs de refus.

Désistement ES



Cause refus : Quinze désistements à la suite de l'acceptation d'un autre vœu et quatorze sans motifs de refus.

Désistement ETS :

Deux désistements pour des candidats domiciliés dans la Marne.

Cause refus : deux désistements à la suite de l'acceptation d'un autre vœu.

VI. CONCLUSION.

Le constat de la baisse du nombre d'inscrits sur les sélections des filières de niveaux 4 pour la formation de Technicien de l'intervention sociale et familiale et 6 est inquiétant par rapport à l'attractivité de nos formations.

On peut émettre plusieurs pistes de réflexions à cette baisse :

- Le paiement des frais de sélections alors que les inscriptions sur la plateforme Parcoursup aux formations Post Bac sont pour la majorité gratuite.
- La méconnaissance du secteur social auprès d'un jeune public (lycéens) ou l'absence d'appétence pour ce secteur.
- La clôture précoce des inscriptions sur la plateforme Parcoursup pour les étudiants en réorientation à l'issue de leurs résultats aux partiels du second semestre.
- La crainte de passer une sélection pour intégrer nos formations alors que l'intégration de la majorité des écoles se font sur dossier (ex : IFSI).
- Le développement des BUT (Bachelor universitaire de technologie) dans le secteur social. Les IUT proposent différents parcours dans les domaines de l'action sociale et une promesse d'insertion professionnelle rapide dès l'obtention du BUT. Il est d'ailleurs précisé sur la plateforme Parcoursup que le BUT : parcours Education spécialisée dispensé à l'IUT de Lille

permet d'obtenir le Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (frais de scolarité par année universitaire de 170 €).

- La recherche de proximité géographique pour suivre une formation post bac.
- La multitude de vœux à émettre sur la plateforme Parcoursup, ne permet pas aux lycéens de se focaliser de façon optimale sur une seule formation.
- Quant aux demandeurs d'emploi, la reprise d'études ainsi que la durée de cette dernière peut leur paraître incompatible avec leur vie personnelle (financier, trajet ...)

Cette baisse du nombre d'inscrits sur les sélections remet en question de nouveau l'équilibre financier du service.

VII. PERSPECTIVES

Ces observations et constats nous permettent de formuler les perspectives suivantes pour la prochaine campagne d'admission.

- **Mise en place d'un travail étroit avec le service « transition Lycée-Université » dispensé par l'URCA.**

Ce service a pour dessein d'accompagner les lycéens à intégrer les formations Post Bac par la mise en place d'ateliers, de webinaires, de rencontres avec les étudiants et formateurs...

- **Collaboration également avec le service DARIO (Dispositif d'accompagnement et de remobilisation à l'insertion et à l'orientation) de l'URCA.**

Ce dispositif permet d'accompagner les étudiant en réorientation pour leur de découvrir nos formations par des journées d'immersion, des échanges sur ces dernières...

- **Mise en place de réunions d'information collective sur nos formations auprès des demandeurs d'emploi ou des personnes en reconversion professionnelle.**

À la suite d'échanges avec Mme BAUDET Yolaine (référente Pôle emploi), il a été convenu avec la chargée des Admissions de la mise en place de réunions collectives au sein de l'IRTS CA. Ces dernières sont destinées essentiellement aux demandeurs d'emploi intéressés par les formations du secteur social.

- **Intervention de formateurs dans lycées et IUT**

Pour susciter l'intérêt des lycéens et étudiants, il serait intéressant que la chargée des admissions soit accompagnée d'un formateur.

- **Réunion d'information en février ou mars**

Organiser une réunion d'information au sein de l'IRTS CA au mois de mars une semaine avant la clôture des inscriptions pour apporter des précisions sur les dernières interrogations de nos futurs candidats.

- **Création d'un comité de pilotage communication dès le mois de septembre**

Ce COPIL permettra un échange avec différentes personnes sur la communication à mettre en place pour rendre nos formations visibles auprès d'un large public.

- **Réunion d'information Missions locales et Pôles emploi**

Reconduire une réunion d'information auprès des Missions locales en essayant également d'impliquer la présence de Pôle emploi à cette dernière.